

Recherches sociographiques



Le journal, acteur urbain ? Le Droit et la vocation du centre-ville de Hull

Anne Gilbert et Marc Brosseau

Volume 43, numéro 3, septembre–décembre 2002

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/000610ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/000610ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (imprimé)

1705-6225 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Gilbert, A. & Brosseau, M. (2002). Le journal, acteur urbain ? Le Droit et la vocation du centre-ville de Hull. *Recherches sociographiques*, 43(3), 517–548. <https://doi.org/10.7202/000610ar>

Résumé de l'article

Différentes thèses s'affrontent quant au rôle politique des médias. Le centre-ville de Hull, où la géographie et l'histoire ont amené la concentration d'un nombre imposant de lieux de consommation publique d'alcool, ce qui a entraîné son lot de désordre, de débordements festifs et d'activités « criminelles » variées, fournit l'occasion de les confronter. L'analyse des 1 124 articles qu'a consacrés le quotidien *Le Droit* à cette question entre 1980 à 1999, éclairée par un ensemble d'entrevues auprès des acteurs dans ce dossier, illustre comment celui-ci s'est inséré dans le processus décisionnel entourant l'usage des lieux, en le provoquant, l'accéléralant et le légitimant.

LE JOURNAL, ACTEUR URBAIN ? LE DROIT ET LA VOCATION DU CENTRE-VILLE DE HULL*

Anne GILBERT
Marc BROSSEAU

Différentes thèses s'affrontent quant au rôle politique des médias. Le centre-ville de Hull, où la géographie et l'histoire ont amené la concentration d'un nombre imposant de lieux de consommation publique d'alcool, ce qui a entraîné son lot de désordre, de débordements festifs et d'activités « criminelles » variées, fournit l'occasion de les confronter. L'analyse des 1 124 articles qu'a consacrés le quotidien *Le Droit* à cette question entre 1980 à 1999, éclairée par un ensemble d'entrevues auprès des acteurs dans ce dossier, illustre comment celui-ci s'est inséré dans le processus décisionnel entourant l'usage des lieux, en le provoquant, l'accélérant et le légitimant.

* Cette étude fait partie d'un projet plus large réalisé par Marc Brosseau (chercheur principal), André Cellard et Anne Gilbert, avec le soutien financier du CRSH (# 410-96-0121). Richard Dugas (1999), étudiant à la maîtrise, y a participé activement. Nous lui devons les résultats empiriques sur la couverture du journal *Le Droit* tels que présentés dans cet article. Stéphane Lessard et Sylvain Boivin ont aussi contribué au projet en consacrant pour le premier sa thèse de maîtrise au sujet du traitement policier des événements sur la Promenade, pour le second son mémoire de baccalauréat au déplacement des activités festives hors du centre-ville à la fin des années 1990. Leila Ayari et Eric Joly ont procédé à des entrevues avec une série d'acteurs-clés dans le dossier de la promenade du Portage. Nous voulons aussi exprimer notre gratitude à divers services de la Ville de Hull (service d'urbanisme, services des permis d'affaires, bibliothèque) ainsi que certains élus, d'hier et d'aujourd'hui, qui ont accepté de partager leurs expériences avec les membres de notre équipe. Certains commerçants, tenanciers, ou membres des médias ont aussi eu l'amabilité de répondre à leurs questions. Nous tenons à les remercier du même coup.

Les médias, qu'ils le veuillent ou non, exercent des effets de pouvoir dès qu'ils « couvrent » un événement ou s'emparent d'un problème « sous la pression de l'actualité » (ROUBIEU, 1994). Nous avons pu l'observer dans le cas du centre-ville de Hull qui a suscité, lors d'incidents divers qui l'ont fait connaître au grand public, nombre de reportages « à chaud », puis, par la suite, des éditoriaux et autres articles de fond (BROSSEAU et GILBERT, 1996). Le centre-ville de Hull a été entièrement réaménagé au tournant des années 1970, à la suite de la décision du gouvernement fédéral de déménager sur la rive québécoise de la rivière des Outaouais une partie importante de sa fonction publique. Ce qui était jusque-là un quartier résidentiel à forte concentration ouvrière animé d'un espace commercial typique des vieux centres traditionnels, allait devenir un secteur dominé par les édifices à bureaux. S'ajoutera bientôt, à la faveur de règlements de zonage particulièrement permissifs, une forte concentration de bars de toutes sortes qui fera de la promenade du Portage, mieux connue par plusieurs comme la *Strip* de Hull, le principal « lieu chaud » de la région (BROSSEAU et CELLARD, 2000).

Sans parler des problèmes urbains et sociaux qui touchent le Vieux-Hull, comme plusieurs autres centres-villes nord-américains (vieillesse de la population, chômage et appauvrissement, détérioration du cadre bâti, délinquance, prostitution, commerce de drogue, etc.), cela allait bientôt valoir à Hull le titre peu enviable de capitale nationale du crime au milieu des années 1980. Tout désignait le Vieux-Hull, donc, pour attirer l'attention de journalistes à la recherche d'un terrain de reportage et faire à diverses occasions les « grands titres » de la presse nationale.

Comment les médias ont-ils relaté les événements qui ont marqué l'histoire récente du centre-ville de Hull ? Quelle interprétation en ont-ils livrée ? La plupart des résidentes et résidents de la région n'ont découvert le « problème » de la promenade du Portage qu'au moment où les médias en ont parlé. Les titres à la une des quotidiens, les images en direct de la promenade du Portage leur disaient qu'il se vivait des événements graves au centre-ville de Hull. Non seulement ces événements étaient-ils, selon les médias, d'une violence inacceptable, et l'ordre devait-il être rétabli, mais les médias en sont aussi venus à se prononcer sans équivoque sur la nécessité pour les instances politiques d'agir promptement pour changer la vocation du quartier. Les journaux et plus particulièrement *Le Droit*, seul quotidien de langue française de la région, n'ont en effet pas hésité à franchir le pas qui devait les conduire sur le terrain de l'aménagement urbain et de la politique municipale. Ils soutiendront qu'ils ne faisaient alors que rendre compte des événements qui marquaient l'actualité régionale, que « ce sont les gens qui font l'événement », ce qui a pour effet de voiler, voire de nier, leur rôle dans la construction de la réalité sociale et la fonction idéologique que cette construction peut exercer. Or, nous sommes plutôt d'avis qu'ils sont devenus, ce faisant, de véritables « acteurs urbains », en s'inscrivant au cœur même du processus politique qui entoure la prise de décision au regard des usages de la ville.

L'objectif de ce texte n'est pas de proposer une nouvelle conception du rôle politique des médias en matière d'aménagement ni, encore moins, d'analyser en profondeur les liens personnels et institutionnels entre le personnel politique municipal et la presse locale et régionale. Plus modestement, nous voulons montrer que l'analyse du contenu médiatique permet d'éclairer le rôle joué par les médias en matière de politique urbaine et régionale. Concrètement, tout en prenant acte des thèses qui s'affrontent quant à la pratique du journalisme eu égard à la démocratie, nous tenterons d'illustrer comment les médias participent au maintien ou à l'évolution des rapports de force dans l'aménagement urbain. L'analyse du traitement réservé par le quotidien *Le Droit* à la question de la vocation du centre-ville de Hull en fournit l'occasion toute rêvée : non seulement cette question a-t-elle été largement traitée dans les pages du journal tout au long des vingt dernières années, mais elle a suscité des prises de position fermes qui n'ont pas été sans effet sur le processus décisionnel, en le provoquant, l'accélérant ou en le légitimant (DUGAS, 1999).

1. *Le journal, entre logique citoyenne et logique marchande*

Un « événement » est à peine couvert par certains médias, un « fait divers » est diversement rapporté et commenté, une « opinion du lecteur » reçoit d'autant plus d'attention qu'elle appartient à l'un des domaines que le rédacteur en chef a choisi de privilégier. L'emprise des médias est telle que personne ne conteste leur rôle dans la définition de ce qui constitue l'information, de la façon dont elle doit être interprétée et du sens à en tirer aux fins de l'action. Que les médias jouent un rôle central dans la construction sociale de la réalité est un fait connu et admis par tous les analystes de la communication. Cela se manifeste avec d'autant plus d'acuité lorsqu'il s'agit de situations conflictuelles (MANDER, 1999)¹. Qu'ils soient un passage obligé pour tous ceux qui souhaitent mener quelque action que ce soit au sein de l'espace public, tous le reconnaissent. Il reste que peu se sont encore aventurés à étudier, dans des circonstances concrètes, les mécanismes par lesquels la presse, pour ne nommer que celle-ci, parvient à imposer son « ordre du jour » à l'ensemble de l'univers social et à s'inscrire ainsi directement dans le processus qui mène à sa transformation.

Dans le domaine qui nous préoccupe, la ville et l'urbain, leurs usages et leur aménagement, le rôle des médias reste mal connu. Quels discours sur la ville, quelles actions ayant pour cadre l'espace urbain retiennent plus particulièrement l'attention des médias ? Quels enjeux quant à son aménagement font leur entrée dans le débat public par leur intermédiaire et par quels mécanismes ? Dans quelle mesure la sélection, la hiérarchisation et le traitement des événements retenus par les médias informent-ils le sens de la ville ? Quel rôle jouent-ils dans la prise de

1. Nous tenons à remercier Theresa D. Garvin, du Department of Earth & Atmospheric Sciences de l'Université d'Alberta, pour avoir attiré notre attention sur cet ouvrage.

décision sur son aménagement ? Telles sont les interrogations à l'origine de notre recherche, et qui ont guidé notre analyse du traitement offert par *Le Droit* à la question de la vocation du centre-ville de Hull. Ce questionnement nous a entraînés sur un terrain relativement nouveau, la géographie sociale et culturelle s'étant peu intéressée, jusqu'à tout récemment, au « quatrième pouvoir », pour reprendre une expression souvent utilisée en référence aux effets de la communication et de l'information sur la vie en société (BURGESS et GOLD, 1985 ; MITCHELL, 1996 ; MARTIN, 2000 ; KLODAWSKY *et al.*, 2002).

On peut opposer deux façons de concevoir le lien entre médias et vie politique : de manière positive, en recourant au concept de « sphère publique », lieu matériel ou immatériel de débat public grâce auquel la collectivité peut s'auto-gouverner ; ou par la négative, en assimilant les médias à des « appareils idéologiques », donc à des outils de légitimation du pouvoir en place.

a) *Les médias comme sphère publique*

L'idée que les médias des démocraties occidentales sont véritablement libres ne résiste pas à un examen minutieux du monde journalistique, comme le démontrent les travaux en sociologie du journalisme et en économie politique des médias depuis plus de 20 ans. Malgré tout, la croyance en la liberté des médias continue de prévaloir et, avec elle, l'idée que la presse rapporte objectivement des faits qui permettent aux individus de se faire une opinion éclairée des enjeux de société et de jouer pleinement leur rôle de citoyen (GINGRAS, 1999, p. 1).

L'objectivité de la presse est une idée largement répandue. Les médias eux-mêmes n'hésitent pas à l'adopter, surtout quand on ose commenter de l'extérieur les modalités de leur action².

Un journaliste qui retransmet la marche du monde

Le sens commun décrit volontiers les médias comme un « miroir » dans lequel viennent se refléter les personnages, les discours et les événements qui animent la société (DERVILLE, 1999). L'actualité ne serait rien d'autre que la recension des faits et gestes des individus et groupes qui font l'événement, que les médias se contentent de retransmettre, tels qu'ils les voient et les entendent. Certes, des biais sont quelquefois repérés dans la couverture de l'actualité et sont dus selon les cas à l'impossibilité matérielle de traiter de toute l'information disponible, du manque de professionnalisme de certains journalistes, de leur tendance à céder au sensationnalisme. Soumis à tout un ensemble de contraintes professionnelles, dans

2. Les très nombreuses réactions à l'essai de BOURDIEU *Sur la télévision* en font foi. À une autre échelle, l'éditorial qu'a consacré *Le Droit* à nos travaux le 14 mai 1999 en témoigne aussi.

un univers de communication de plus en plus dominé par la logique marchande, ceux-ci font face à divers défis dans leur pratique, ce qui rend parfois difficile une couverture neutre. Mais ces constats n'entament en rien le postulat de base du modèle : il existe une réalité cohérente et univoque, en attente d'être perçue par l'observateur-journaliste, dont le travail est justement de la décrire avec fidélité. D'où l'insistance sur l'objectivité comme valeur cardinale de la profession³.

Le corollaire de la description des médias comme « miroir » est la présentation du journaliste comme un médiateur, dont le rôle est de s'exposer à l'infinité de stimuli émanant du corps social et de les répercuter de la façon la plus objective possible. Bien sûr, celui-ci sélectionne et hiérarchise l'information qui sera promue au rang d'événement. Il met cette dernière en forme, en tissant à travers des faits épars un récit, en vue de permettre à ses lecteurs de donner sens à ce qu'ils lisent, de trouver l'actualité intéressante, voire divertissante. Chemin faisant, il fait certes des choix, qui reflètent une opinion, et devient ainsi arbitre, voire « acteur ». Mais on soutient qu'il mène là un travail qui ne rompt en rien avec l'idéal de l'objectivité journalistique, ses choix se fondant sur des valeurs communes que le journalisme, fût-il d'opinion, a le rôle d'exposer (CLAUWERT, 1999). Même selon un point de vue plus critique voulant que le journaliste agisse comme un véritable acteur dans l'espace public, on ne saurait en effet aller jusqu'à dire que ce dernier puisse utiliser son libre arbitre d'une façon qui le conduirait à se défiler de sa responsabilité d'offrir un compte rendu des événements véridique et complet et que le récit qu'il propose de ces événements soit inspiré des buts et valeurs de la société.

Un lecteur « citoyen »

Dans cette perspective, les médias constituent une « sphère publique », un lieu de délibération accessible, transparent et rationnel. Malgré leurs quelques défauts, ils agiraient comme un maillon fondamental du système démocratique. Les médias permettent en effet aux individus et aux groupes constitutifs de la société civile de s'exprimer. Ils offrent aux élus l'occasion de connaître les besoins et aspirations des citoyens, d'échanger avec eux, de répondre à leurs opposants. Ils leur permettent de soumettre les politiques publiques à l'approbation citoyenne. Selon ce point de vue, les médias seraient devenus le lieu de délibération par excellence sur les grands enjeux de société. C'est par leur intermédiaire que la plupart des problèmes se retrouvent sur la place publique, qu'ils sont discutés, débattus. En assurant la rencontre et la confrontation d'un éventail de points de vue sur tout un ensemble de questions pratiques et politiques et leur discussion rationnelle, les médias permettent la formation d'une opinion éclairée, fondement de la participation à la vie politique.

3. L'invitation que lance Pierre GRAS (1998) aux médias à agir en « témoins libres, mais concernés » de la vie urbaine en est un très bon exemple.

Ce faisant, non seulement les médias contribuent-ils à l'exercice de la démocratie, mais ils en constituent un passage obligé.

D'aucuns ont décrié le caractère utopique de ce modèle, emprunté directement des propositions d'Habermas sur l'espace public, terrain de délibération permettant au peuple de s'autogouverner. Tant sa naïveté politique – la proposition fait fi des rapports de pouvoir constitutifs de la société et du caractère construit du compromis – que son absence de perspicacité en matière de communication – comme si l'accès à l'information était à lui seul gage de la formation d'une opinion « éclairée » – sont affligeantes (GINGRAS, 1999). Or, l'idée que c'est le citoyen qui, ultimement, décide des politiques publiques et de l'orientation générale de la marche de la société, est encore aujourd'hui bien ancrée dans nos sociétés. Ajoutons celle que les médias font partie des mécanismes qui lui permettraient de jouer ce rôle, en lui offrant les moyens de comprendre un monde de plus en plus complexe et en lui permettant de réduire la distance qui le sépare de ses dirigeants (WOLTON, 1997).

b) *L'aliénation des médias*

Dans le modèle de la sphère publique, les médias constituent un lieu de délibération sur les enjeux de société marqué par la rationalité, l'accessibilité et la transparence. Il s'appuie sur l'idéologie libérale, qui offre une vision plus consensuelle que conflictuelle de la société. Le modèle de l'appareil idéologique offre une tout autre vision. Assimilés à des instruments dont se servent les élites politiques et économiques pour maintenir leur domination sur la société, les médias renforcent la croyance en l'ordre des choses et bloquent tout débat devant mener au changement.

Un journaliste « agent » des pouvoirs économiques et politiques

Pour plusieurs, le modèle de la sphère publique relève davantage de la fiction que de la réalité, marquée par la « marchandisation » de l'espace médiatique (SÉNÉCAL, 1995). La situation économique et juridique dans laquelle évoluent les entreprises de presse et le contexte dans lequel opère le journaliste déterminent des pratiques journalistiques qui pervertissent le rapport démocratie-médias. Si les uns parlent de contraintes (DERVILLE, 1999), d'autres évoquent plutôt un grand malentendu sur le rôle politique des médias (MARTIN, 1991 ; GINGRAS, 1999).

Selon cette perspective, on ne peut concevoir les médias comme une agora où les enjeux sociaux seraient débattus librement, un lieu neutre, étranger aux conflits. Les médias sont au contraire interdépendants des pouvoirs politiques et économiques, ce qui colore fortement la représentation qu'ils construisent des réalités sociales. D'une part, ils appartiennent presque tous à des entreprises privées, qui

fonctionnent selon un certain nombre de règles et de principes, liés à leur raison principale d'exister : la maximisation du retour sur l'investissement. Les médias doivent se plier aux logiques du système économique auquel ils appartiennent et au premier chef à leur exigence de rentabilité, ce qui ne peut manquer d'exercer des effets sur leur contenu. La marchandisation de l'information, le fait qu'on lui attribue une valeur pécuniaire qui relègue au second plan ses autres utilités, constitue une entrave sérieuse à la liberté de presse, qu'a renforcée la concentration de la presse. Le poids grandissant de la publicité dans le financement des médias fait aussi en sorte que les journalistes sont fortement contraints dans leur travail. Selon plusieurs interprètes du monde actuel des communications, BOURDIEU en tête (1994 et 1996), les lois du marché médiatique auraient imposé leurs règles à un point tel que les médias ont perdu toute capacité de se poser comme sphère publique. D'autre part, il est clair que les différents pouvoirs, et en particulier les instances gouvernementales, agissent non seulement par les contraintes économiques qu'ils sont en mesure d'exercer mais aussi par toutes les pressions qu'autorise le monopole de l'information légitime des sources « officielles » notamment (ERICSON *et al.* 1989).

[...] ce monopole donne d'abord aux autorités gouvernementales et à l'administration, la police par exemple, mais aussi aux autorités juridiques, scientifiques, etc. des armes dans la lutte qui les oppose aux journalistes dans laquelle elles essaient de manipuler les informations ou les agents chargés de les transmettre tandis que la presse essaie de son côté de l'obtenir et de s'en assurer l'exclusivité. Sans oublier le pouvoir symbolique exceptionnel que confère aux grandes autorités de l'État la capacité de définir, par leurs actions, leurs décisions et leurs interventions dans le champ journalistique (interviews, conférences de presse, etc.) *l'ordre du jour* et la hiérarchie des événements qui s'imposent aux journaux. (BOURDIEU, 1994, p. 4.)

Un lecteur-citoyen bafoué

Ainsi, l'antithèse du modèle des médias comme sphère publique présente le journaliste comme un agent des pouvoirs économiques et politiques, dont il retransmet l'idéologie. Les médias, la télévision en particulier, mais aussi les autres composantes du monde des communications à qui elle impose de plus en plus les règles du jeu, y sont vus comme des instruments de domination et de censure : parce qu'ils imposent un *agenda*⁴, contrôlant les sujets dont on traite, la façon dont on les traite, les institutions et les groupes qui peuvent légitimement se prononcer sur la question ; parce qu'ils excluent du débat celles et ceux qui ne détiennent pas à

4. La plupart des ouvrages consacrés à l'influence politique des médias insistent sur leur « fonction d'agenda ». Pour un survol des travaux qui s'intéressent à la construction médiatique des enjeux sociaux, au « cadrage » de l'information offerte au public, pour reprendre la métaphore proposée par Goffman, et aux autres processus par lesquels l'événement serait indissociable de la présentation publique et coïnciderait avec sa mise en scène médiatique, voir MARTIN (1991) ou encore BRETON et PROULX (1993, p. 219 suiv.).

leurs yeux une parole légitime ; parce qu'ils orientent la production de l'information dans le sens de la conservation des valeurs établies, du *statu quo*, présenté comme le meilleur qui puisse exister de façon réaliste.

Le diagnostic que pose Bourdieu sur le petit écran, et implicitement sur les autres éléments du champ journalistique, va plus loin encore, comme le souligne WATINE (1999) qui a analysé à fond l'évaluation que fait le sociologue des pathologies du petit écran. Pour celui-ci, la télévision exercerait une forme de violence symbolique sur le citoyen, profitant d'une forme de « monopole de fait sur la formation des cerveaux d'une partie importante de la population » (BOURDIEU, 1996, p. 16-17, cité dans WATINE, 1999). Le citoyen se trouverait de la sorte bafoué par les médias, qui, loin de lui offrir une possibilité de participer activement au processus démocratique, produisent son consentement à l'ordre établi par les logiques dominantes institutionnelles et marchandes.

c) *Médias : acteurs ou agents ?*

Deux thèses s'affrontent à propos de la pratique du journalisme en lien avec la démocratie. La première sert de toile de fond à la vision selon laquelle les médias ont une responsabilité sociale et qu'ils contribuent au débat public. La seconde leur nie ce rôle. Les médias ne seraient pas des acteurs politiques au plein sens du terme, écrasés comme ils le sont par la structure qui encadre leur travail. Cette deuxième position résiste le mieux à l'examen du monde journalistique contemporain. Mais faut-il pour autant adopter le modèle d'une pensée médiatique unique, qui réduirait la presse et les autres médias à des outils des pouvoirs en place ? Si cette lecture peut tenir la route à l'échelle des grandes chaînes de communication et des États (CHOMSKY et MCCHESNAY, 2000), elle résiste sans doute un peu moins bien à l'analyse de cas locaux. C'est du moins ce que nous suggère une analyse du discours tenu par *Le Droit* au sujet de la promenade du Portage à Hull. Fruit de multiples tractations entre les divers groupes d'acteurs qui se rencontrent sur ce terrain chaudement disputé, le discours a changé au cours des vingt dernières années. Aussi, ses effets apparaissent-ils ambivalents : si l'information qui a circulé dans *Le Droit* a, à certains moments, favorisé les échanges, elle les a ailleurs compromis, en y faisant obstacle ou en leur ôtant toute signification, comme si le journal était écartelé entre la logique citoyenne et la logique marchande, et qu'il devait sans cesse se repositionner sur le continuum sphère publique-appareil idéologique. C'est là une tension qu'Anne-Marie Gingras elle-même a postulée, en observant les conditions matérielles dans lesquelles se pratique le journalisme, et qui laisse place à une certaine résistance (GINGRAS, 1999). Nos travaux visent à illustrer comment cette tension se joue concrètement, autour d'un dossier qui, tout en étant spécifique, soulève une question bien plus large : celle de l'aménagement des territoires et du contrôle des espaces publics. Une question hautement politique, où s'opposent plusieurs groupes d'acteurs, aux intérêts souvent divergents.

2. *Grandeur et décadence de la Strip de Hull*

Des liens complexes, souvent ambigus, toujours étroits, se tissent entre la presse et la ville (PARISI et HOLCOMB, 1994). Divers points de vue s'affrontent relativement à la nature de ces liens. Sans adopter entièrement le raisonnement de Bourdieu sur la fonction réductrice des médias jusque dans ses ultimes implications, il faut lui reconnaître une certaine lucidité à leur égard. Le postulat selon lequel l'actualité ne serait rien d'autre que la recension des faits et gestes qui s'imposent aux journalistes, et qu'ils ne feraient que retransmettre, ne tient guère à l'observation. Loin de se trouver, face aux actions et aux discours qui fondent le rapport social, dans une position extérieure et autonome, le journaliste se trouve confronté à tout un ensemble de contraintes, qui teintent son regard sur le monde qui l'entoure.

Ainsi, loin de simplement refléter la marche du monde, les médias la mettent en scène, en forme et en sens, pour reprendre une expression de DERVILLE (1999, p. 152). Ils construisent l'actualité, la façonnent. Ce travail de construction est le produit de multiples transactions entre les journalistes et les divers acteurs de la ville. Il dépend certes du média qui les embauche, inégalement soumis à la loi du marché, et dont l'autonomie varie. Il dépend aussi du statut du journaliste, de son expérience, de la rubrique dans laquelle il officie. Cela a été amplement traité (TUCHMAN, 1978 ; BOURDIEU, 1994 ; DERVILLE, 1999). Mais les structures auxquelles sont soumis les journalistes n'expliquent pas tout. La pratique journalistique doit être évaluée à la lumière du contexte particulier dans lequel elle s'insère. Le milieu a un profond effet sur le rôle politique des médias locaux et régionaux : tant les pratiques sociales constitutives de la localité que les tensions qui l'agitent et les relations qu'elle entretient avec d'autres lieux et d'autres espaces, à différentes échelles spatiales, et à divers moments dans le temps influenceront sur la place qu'ils occuperont sur le continuum sphère publique-appareil idéologique. C'est cette dimension de la question, vers laquelle les géographes commencent à tourner leur attention (KLODAWSKI *et al.*, 2002), qui nous intéresse ici.

Notre but est de faire la lumière sur la construction de l'actualité sur la ville, au gré des tensions qui marquent la vie quotidienne locale. Il est de saisir les médiations qu'elle exerce sur la politique urbaine. Nous le ferons en analysant le regard qu'a jeté le quotidien *Le Droit* pendant près de vingt ans sur un quartier hullois aux usages les plus controversés : celui de son centre-ville, ou plus précisément de la promenade du Portage, où s'est cristallisée la tension entre les différents acteurs de la ville quant à ses usages, à son contrôle et à son aménagement. Très médiatisée, cette tension constitue en effet un terrain idéal pour illustrer le processus complexe par lequel la presse peut devenir un acteur urbain.

a) *Hull, lieu de prédilection des fêtards et noctambules depuis le début du siècle*

L'histoire et la géographie ont amené la concentration sur la rive québécoise de la région de la capitale nationale d'un nombre imposant de lieux de consommation publique d'alcool, ce qui a entraîné son lot de désordre, de débordements festifs et d'activités « criminelles » variées allant du simple tapage nocturne à des actes de violence sur la personne en passant par le trafic de drogue, le jeu illégal et la prostitution (CELLARD, 1992 ; BROSEAU et CELLARD, 2000). La frontière politique et l'attitude plus permissive du Québec en matière de consommation d'alcool ont ainsi fait de Hull un espace chaud à l'échelle régionale depuis le tournant du siècle. Or, bien que Hull ait toujours eu une concentration de débits d'alcool devant servir à abreuver la population voisine, le phénomène a connu trois cycles relativement similaires qui suivent à peu près la séquence suivante : attitudes permissives – concentration des bars – accumulation des problèmes – campagnes d'assainissement des mœurs – accalmie relative (BROSEAU et CELLARD, à paraître).

Le premier cycle coïncide avec la montée des mouvements de tempérance en Amérique du Nord autour des années 1919-1920, période où Hull s'était brièvement mise à l'heure ontarienne en votant la prohibition qui ne devait durer que quelques mois. À la fin des années trente, après un retour en force des débits d'alcool et des activités « criminelles » diverses (jeu illégal, prostitution, corruption et autres délits), la ville devait de nouveau mettre en branle une vaste entreprise de nettoyage (CELLARD, 1992). À ces deux moments de l'histoire, *Le Droit* a clairement pris position aux côtés des forces « moralisatrices » (BROSEAU et CELLARD, à paraître). Le troisième cycle vient tout juste de s'achever. Après la transformation du centre-ville de Hull au tournant des années 1970 et le déplacement du pôle d'attraction nocturne un peu plus au Nord de Hull (boulevard St-Joseph), le centre-ville de Hull allait redevenir le lieu de prédilection des fêtards de la région au cours des années 1980. À la faveur de règlements de zonage favorisant l'ouverture de bars et de discothèques, du vide laissé par les commerces ayant déserté le centre-ville, Hull allait de nouveau être la proie d'une sur-concentration de débits d'alcool et donc, encore une fois, de son lot de problèmes sociaux : tapages nocturnes, méfaits divers, ivresses et actes de violence, etc. On a d'abord cherché la concertation entre les divers intervenants, qui aurait permis le maintien des activités festives et de leurs retombées économiques, tout en amenuisant les externalités négatives liées à la sur-concentration de fêtards (Ville de Hull, 1986). L'échec relatif des mesures alors préconisées devait conduire à un durcissement des solutions envisagées (Ville de Hull, 1992) : d'une part, adoption d'une campagne de « Tolérance zéro » à l'égard des écarts de conduite des fêtards et augmentation de la présence policière et, d'autre part, identification des tenanciers comme des acteurs plus ou moins indésirables et multiplication des démarches auprès de la Régie des alcools et des jeux pour ne pas renouveler les permis d'alcool, les révoquer et enfin harmonisation

des heures de fermeture avec l'Ontario en 1997. Au tournant du siècle, le troisième cycle semble achevé, bien que le « renouveau » du centre-ville demeure fragile.

b) *La Strip de Hull, sous la plume du quotidien Le Droit*

Le Droit constitue le seul quotidien de langue française de la région d'Ottawa-Hull. Fondé en 1913 dans le but d'appuyer les francophones de l'Ontario dans leur lutte pour une éducation en français dans la province, il a vu sa mission s'élargir depuis, pour englober la couverture des dossiers propres à l'Ontarien québécois où se situe aujourd'hui la grande majorité de son lectorat⁵. Au cours des vingt dernières années, *Le Droit*, qui, malgré qu'il soit publié dans la capitale du pays, a une vocation essentiellement régionale lui faisant accorder une place importante aux enjeux locaux, a prêté beaucoup d'attention au centre-ville de Hull et à ses usages. Non moins de 1 124 articles lui auraient été consacrés, en tout ou en partie entre 1980 et 1999. Leur contenu a été soigneusement analysé et codé selon une procédure visant à relever les thèmes abordés, les acteurs mentionnés ainsi que les lieux visés par les articles. Nous avons procédé à une analyse systématique de chaque article en fonction d'une grille développée au cours d'une première lecture du corpus, devant permettre de relever tous les thèmes abordés, tous les acteurs mentionnés et tous les lieux visés par chacun d'entre eux. Si le contenu de certains articles se réduit à un thème, une catégorie d'acteurs et un lieu, celui de la plupart de ceux-ci en couvre plusieurs. La compilation des résultats de ce travail montre que *Le Droit* s'est progressivement engagé dans le dossier pour en devenir bientôt partie prenante. Chemin faisant, il a adopté et encouragé les points de vue des tenants de la ligne dure visant à rétablir l'ordre. Par le récit qu'il a constitué au fil de nombreux articles et éditoriaux consacrés à la *Strip*, le quotidien a en effet offert aux politiciens et aux autres acteurs de la ville une interprétation des événements ayant marqué son histoire récente, laquelle a influencé de façon significative les choix en matière d'aménagement du centre-ville.

Nous avons identifié quatre périodes distinctes dans la couverture du dossier de la promenade du Portage par *Le Droit* depuis 1980. Chacune renvoie à divers événements relatifs aux usages du lieu ainsi qu'aux réactions qu'ils ont suscitées, parmi lesquelles, au premier plan, l'adoption de nouvelles politiques visant à les encadrer. Chacune correspond en outre à un discours dominant sur le centre-ville, que le journal a fortement contribué à imposer sur la scène régionale.

5. Le tirage du quotidien *Le Droit* s'élève aujourd'hui à quelque 35 000 exemplaires en semaine et à 42 000 le samedi. Les trois quarts de ces journaux sont vendus sur la rive québécoise de la rivière des Outaouais.

1980-1983 : des événements en quête de récit

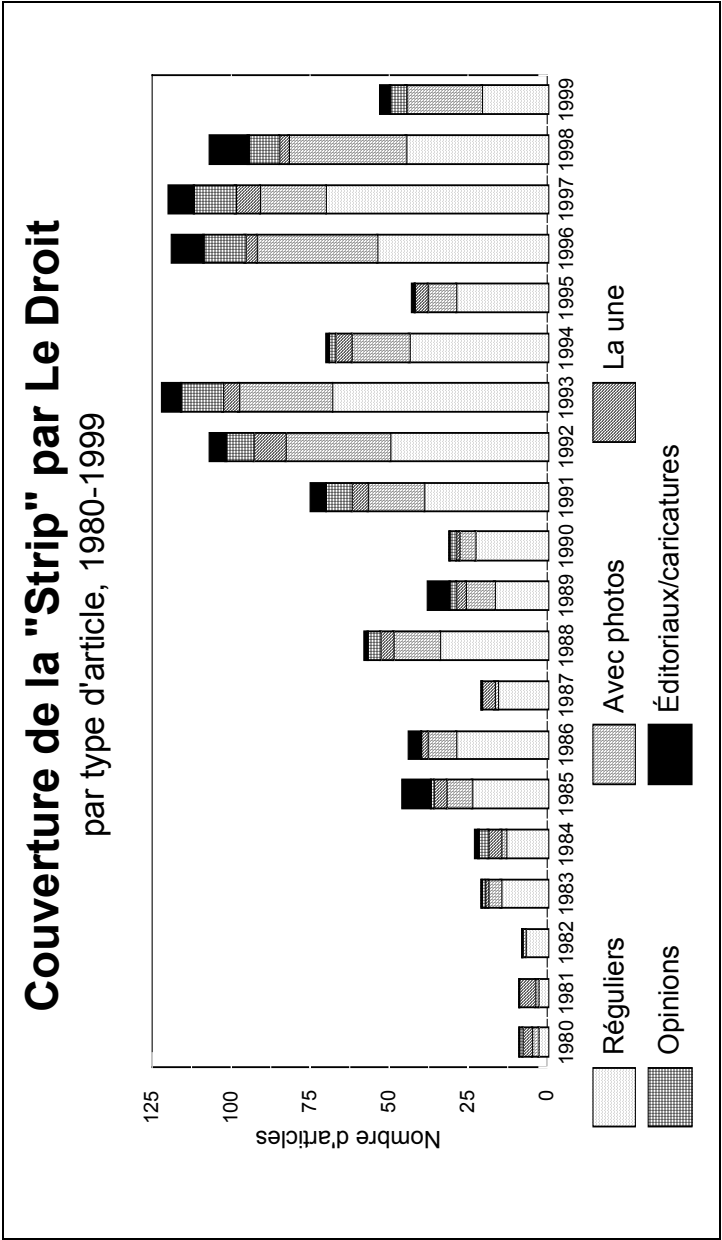
La *Strip* a retenu l'attention du journal *Le Droit* pour diverses raisons entre le début de 1980 et la fin de 1983 : une série de feux d'origine criminelle en 1980, trois meurtres ainsi que de nombreuses plaintes des résidants relatives au bruit autour de certains bars de la rue Laval au cours de l'été 1981, l'ouverture du Lido, un bar de danseuses en 1983 et les réactions qu'elle a suscitées au Conseil municipal de Hull. Présentés d'abord par le journal comme des événements isolés, on ne manque toutefois pas de souligner bientôt leur co-occurrence dans un même lieu. Il ne manquait plus que l'insinuation de l'implication du crime organisé dans certains de ces événements pour faire du centre-ville de Hull le sujet d'une histoire à suivre.

Durant cette période, la couverture du quotidien s'est toutefois avérée peu importante, comparativement aux années subséquentes (figure 1). La criminalité figure au premier plan des thèmes abordés, alors que les crimes violents sur la promenade du Portage font l'objet d'au moins un article sur deux en 1982 et en 1983 (figure 2). La question des mesures que cherche à prendre le conseil municipal pour sauvegarder la qualité de vie des résidants est aussi évoquée. Celles-ci constituent un thème central dans plus de la moitié des articles publiés en 1983, où on souligne par ailleurs le caractère conflictuel des relations qui unissent les tenanciers de bars et édiles municipaux au sujet des usages du centre-ville (figure 3). Si le débat reste centré sur l'ouverture du Lido et ses conséquences pour les résidants, tous les ingrédients sont là pour produire le récit qui allait prendre forme dès l'année suivante.

1984-1991 : la construction d'une intrigue

L'année 1984 s'ouvre sur une nouvelle qui aura l'effet d'une bombe : Hull était devenue, statistiques à l'appui, « métropole du crime – un record peu enviable » (*Le Droit*, 2 février 1984, p. 1). Le Conseil municipal, choqué par une telle révélation, pointe du doigt la concentration élevée de bars dans le secteur de la Promenade, contre laquelle il s'empresse d'adopter des règlements. Les statistiques publiées l'année suivante n'ont rien pour détourner l'attention de la *Strip*, si bien que les actions visant à réglementer les usages du lieu se multiplient. La publication du rapport Tassé en janvier 1986, qui fait état des coûts élevés des abus commis sur la Promenade, fait couler beaucoup d'encre (Ville de Hull, 1986). La mise en place de plusieurs recommandations du rapport est largement couverte par *Le Droit*, qui ne manque pas de souligner par ailleurs les incidents violents continuant de marquer l'actualité locale l'année suivante. Si le ton de plusieurs articles publiés en 1988 se veut résolument optimiste, divers événements – l'ouverture d'un autre bar de danseuses, les meurtres de deux personnes associées aux bars de la *Strip*, dont on a allégué les liens avec le monde interlope – suscitent toujours des commentaires assez virulents sur la Promenade.

FIGURE 1



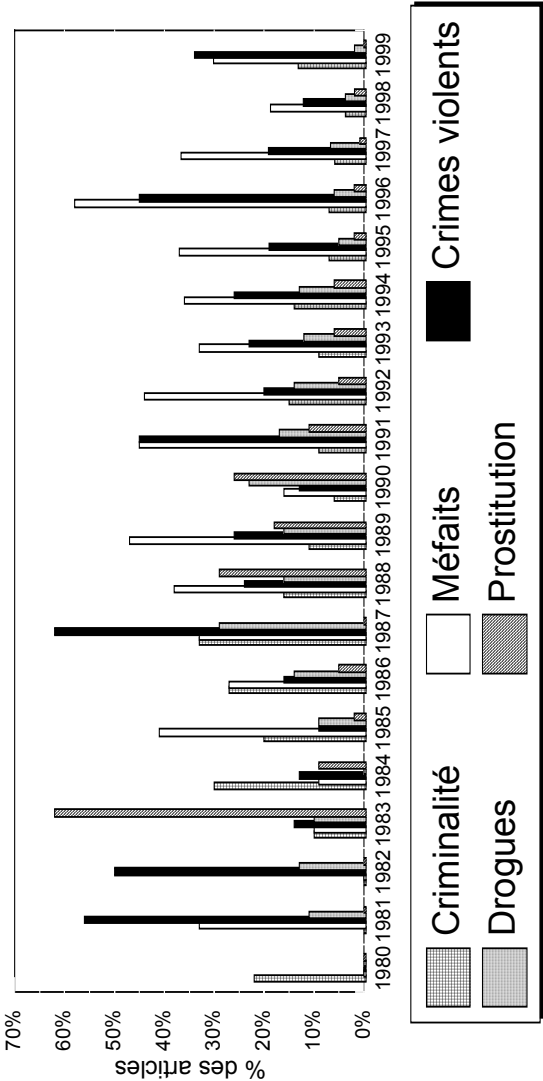
L'année 1989 marque sur ce plan un tournant décisif. La mort d'une femme d'origine autochtone frappée par une voiture (NIHMEY, 1999), mais surtout une importante bagarre impliquant des jeunes Ontariens et que *Le Droit* qualifie « d'émeute », ravivent l'interprétation selon laquelle la situation serait toujours aussi problématique dans le centre-ville. Pour la première fois, le quotidien critique ouvertement l'attitude trop laxiste des policiers et des autorités municipales.

La couverture des événements survenant sur la promenade du Portage a beaucoup augmenté, comparativement à la période précédente. On compte plus de 46 articles qui abordent la question du centre-ville et ses usages en 1985, parmi lesquels neuf éditoriaux ou caricatures. Les photographies se font plus nombreuses à partir de 1988, année où le journal a adopté le format tabloïd. La criminalité reste le sujet principal des articles. Les données générales sur la criminalité dans le centre-ville ont toutefois remplacé les événements ponctuels comme thèmes des articles, avec comme effet de transformer le fait divers en véritable « problème », qui appelle des solutions : « Hull toujours capitale du crime... et a besoin d'aide » (*Le Droit*, 24 septembre 1986, p. 11). La violence refait toutefois surface en 1987, à la faveur de la pseudo-émeute qui, telle que rapportée par *Le Droit*, suscite plusieurs réactions chez les politiciens locaux. La drogue retient aussi l'attention, alors que le journal ne manque pas de couvrir les histoires s'y rapportant, surtout lorsqu'elles ont la promenade du Portage comme cadre.

Les coûts associés aux événements qui marquent la *Strip* sont au cœur du débat. Un article sur quatre y fait référence en 1985, ce qui n'est pas sans alimenter la vision selon laquelle des mesures rigoureuses doivent être prises pour ramener le calme : fermeture des bars à 1 h du matin, limitation du nombre de débits de boisson, etc., font l'objet de discussions intenses au Conseil municipal de Hull, qui invite par ailleurs l'Assemblée nationale à légiférer en ce sens. *Le Droit* couvre abondamment le dossier. La question de l'image de la ville retient aussi l'attention. Si elle n'est pas toujours abordée explicitement, elle sous-tend plusieurs des articles publiés au cours de la période, si bien que l'idée s'impose peu à peu d'un lieu *criminogène*. Enfin, on commence aussi à évoquer la dimension culturelle du dossier, en n'hésitant pas à souligner l'association des anglophones ontariens aux problèmes reliés à la *Strip* : « Le crime à Hull : des auteurs qui viennent d'ailleurs » (*Le Droit*, 25 septembre 1986, p. 1).

FIGURE 2

La thématique de la violence dans Le Droit 1980-1999



1991-1997 : le récit épique d'une lutte à finir

La promenade du Portage est un point de mire en septembre 1991, alors que les caméras de la télévision sont sur les lieux de l'exécution d'un chien par des policiers visiblement nerveux et ayant agi avec une violence inexpliquée. L'événement suscite des réactions nombreuses et parfois virulentes. Bien que la Ville ait toujours prétendu qu'il n'existait aucun lien entre cet événement hautement médiatisé et la mise en application d'une nouvelle politique, le programme « Tolérance zéro », dont le nom est directement inspiré de la guerre contre la drogue en cours chez nos voisins du Sud, est lancé quelques jours plus tard, dans le but de mettre fin au « désordre » qui règne sur la Promenade. *Le Droit*, après avoir signifié sans hésitation son appui aux policiers de Hull dans l'affaire du chien Cerborus⁶, accorde beaucoup d'attention à la campagne, publiant tous les lundis les résultats des arrestations de la fin de semaine. À la fin de l'année, le ton était définitivement donné à la couverture des années à venir : le désordre qui règne sur la Promenade devait cesser et toutes les mesures nécessaires étaient à prendre pour changer la vocation du centre-ville. Bien que l'on s'entende déjà depuis plusieurs années pour dire que « quelque chose à Hull stimule, favorise ou attire le crime » (*Le Droit*, 25 septembre 1986, p. 6), cet événement annonce la fin des tergiversations quant aux moyens de changer la situation et sonne l'heure des réformes musclées. Dans un éditorial sans équivoque, *Le Droit* conclut : « Redéfinir la vocation du secteur par la modification du zonage, l'expropriation, obtenir de Québec de réglementer les heures de fermeture, voilà toutes des mesures de longue haleine sur lesquelles devra se pencher le nouveau conseil » (*Le Droit*, 30 septembre 1991, p. 18).

À partir du début 1992, le journal rapporte chaque incident sur la *Strip* : descentes, bagarres, etc. Le rapport du Comité du renouveau de la promenade du Portage rendu public en février 1992 (Ville de Hull, 1992), qui recommande une action très vigoureuse pour rétablir l'ordre dans le centre-ville, fait l'objet de plusieurs articles. C'est que certaines mesures préconisées sont fort sévères, par exemple celle de fermer les bars à 1 h du matin, et qui suscite l'opposition des tenanciers. Le Conseil municipal de Hull l'adopte à l'unanimité toutefois, ce que s'empresse de louer *Le Droit*. En 1993, l'attention se tourne du côté de la saga judiciaire qui opposera les tenanciers à la Régie des alcools et des jeux, bientôt saisie du dossier. Certains perdront leur licence, du moins temporairement, après des audiences à la fois longues et coûteuses pour toutes les parties. Mais les gains restent trop limités du point de vue du président du comité, Claude Bonhomme, qui

6. Bien que l'on reconnaisse que les policiers « ont eu recours à une force excessive » pour neutraliser l'animal, on affirme du même souffle que « L'incident ternit malheureusement l'excellente réputation de la police de Hull qui, il importe de le reconnaître, accomplit chaque nuit et spécialement les fins de semaine un travail remarquable dans un quartier qui, la nuit venue, devient socialement insalubre » (*Le Droit*, 19 septembre 1991, p. 20).

dépose bientôt un second rapport, préconisant des mesures encore plus radicales (Ville de Hull, 1993). La plupart de ces recommandations sont déboutées par le Conseil municipal. Bonhomme démissionne avec éclat. *Le Droit* l'appuie néanmoins, contre le maire et la plupart des membres du Conseil, qui revient sur sa décision pour accepter finalement d'agir dans la direction proposée par le comité. Dès lors, personne ne s'opposera plus à la politique de la ligne dure préconisée par la Ville. Le journal informe ses lecteurs avec diligence du progrès réalisé sur le front de la Promenade : poursuites, révocations de permis et fermetures de bars, baisse de la « criminalité »... Jusqu'à l'ultime victoire remportée en 1997, soit l'harmonisation des heures de fermeture des bars du centre-ville de Hull avec celle de l'Ontario, qui, en effaçant pratiquement la frontière entre Hull et Ottawa, a constitué le dernier clou enfoncé dans le cercueil de la *Strip*.

À partir de 1991, la couverture du dossier de la *Strip* dans *Le Droit* a crû fortement : 75 articles en 1991, 107 en 1992, 122 en 1993, dont plusieurs font la une. La couverture photographique augmente elle aussi, ce qui contribue à faire de la question un élément marquant de l'actualité régionale. De nombreux éditoriaux sont consacrés aux événements sur la promenade du Portage et aux avenues qui s'offrent aux décideurs locaux pour en changer la teneur. Plusieurs commentaires, recueillis auprès des politiciens et autres acteurs les plus éminents dans le dossier, sont aussi publiés en page éditoriale, ce qui montre toute l'importance qu'accorde le journal au dossier. La « criminalité » et les façons d'y remédier retiennent encore une fois une grande partie de l'attention, alors que l'on discute abondamment des mesures à prendre pour contrer la violence et ramener le calme sur la Promenade. Le débat prend toutefois une tout autre tournure à partir de 1993, alors que l'on commence à s'interroger sur les moyens de revitaliser le secteur. Exaspérés, les édiles municipaux adoptent en effet à cette période une nouvelle stratégie en cherchant à s'attaquer au problème à sa source, c'est-à-dire à la vocation de Hull, qu'il faut à leur avis de toute évidence changer. *Le Droit* participe activement à ce revirement de perspective.

Le nombre des articles décroît en 1994 et en 1995, alors que l'attention se tourne vers la revitalisation urbaine, et leur caractère change : la nouvelle se fait moins visible, les photos moins nombreuses, comme si le lieu avait quelque peu perdu de son intérêt. Les éditoriaux aussi se font moins fréquents. Un seul est écrit en 1994 et l'année suivante alors que six avaient porté sur le centre-ville et ses usages en 1993. Mais certains événements raviveront l'intérêt envers le centre-ville, parmi lesquels au cours de l'été 1996, une importante bagarre et une scène particulièrement disgracieuse diffusée à la télévision : au cours de laquelle un jeune homme a été sauvagement battu avec un *skateboard*. La violence sur la *Strip* fait à nouveau couler beaucoup d'encre à la faveur de ces deux événements, qui font qualifier par le maire de Hull « d'émeutiers indésirables » les fauteurs de troubles ontariens (*Le Droit*, 20 août 1996, p. 1). Dix éditoriaux lui sont consacrés en 1996

seulement, sans compter les nombreux autres articles, dont plusieurs avec photos. Une couverture que dénoncent certains édiles municipaux qui reprochent aux médias d'accorder trop d'importance à ces événements (*Le Droit*, 2 octobre 1996, p. 12). L'attention reste tournée vers le centre-ville et ses usages en 1997, alors qu'après de longs efforts auprès de la Régie des alcools du Québec, Hull obtient enfin la permission de fermer les bars à deux heures du matin, achevant donc l'harmonisation des heures de fermeture avec Ottawa (qui avait prolongé les siennes d'une heure à deux heures quelques mois plus tôt).

1998-2000 : la fin (morale) de l'histoire

L'histoire ne s'est cependant pas arrêtée sur la *Strip*. À la fin des années 1990, les transactions immobilières sont nombreuses au centre-ville, et elles s'accompagnent d'importants changements de vocation du sol. De nouvelles entreprises s'installent, des travaux de rénovation majeurs sont entrepris. Le Conseil municipal en est maintes fois saisi, lui qui par ailleurs cherche des façons de développer la fonction résidentielle du secteur. « Après le nettoyage, Hull veut repeupler la Main » titre *Le Droit* à la une le 8 décembre 1997. Les regards se tournent vers demain : « Maintenant que la promenade du Portage n'est plus la buvette nationale, les autorités hulloises entendent lui donner un nouveau visage » (*Le Droit*, 26 octobre, 1998, p. 16). Ainsi, l'année 1998 devient-elle « l'année du revirement » (*Le Droit*, 26 février, 1998, p. 22). Durant les deux dernières années qui nous intéressent, 1998 et 1999, le journal consacre plusieurs reportages au dossier, qui soulignent tous la réussite de la « métamorphose ». Il fait la chronique des dernières fermetures de bars, s'interroge sur les nouvelles vocations et l'identité de l'ancienne rue principale. Il se montre toutefois plus critique à l'égard de certaines initiatives du Conseil municipal qui avait projeté d'acheter, sous couvert d'anonymat, deux édifices abritant des bars récalcitrants afin de mettre un terme aux droits acquis en matière de permis d'alcool. Toujours en accord avec les fins, *Le Droit* se fait critique au sujet des moyens : « Le conseiller Bonhomme (qui avait pris part à ce stratagème) est un convaincu ; son geste, bien que controversé, demeure méritoire. Mais ce n'est pas ainsi qu'on doit gouverner la cité » (*Le Droit*, 21 janvier 1998, p. 14). Toutefois, on ne peut qu'observer une baisse d'intérêt du journal pour le centre-ville, qui, il faut bien le dire, offre de moins en moins de sujets d'articles « chauds ». Certains journalistes dépêchés sur les lieux pour la nuit du 31 décembre 1999 s'en attristeront presque, en suggérant avec nostalgie que Hull n'est plus que l'ombre d'elle-même. Alors qu'ils s'attendaient aux pires débordements, la Main reste calme...

Les statistiques sur la couverture du *Droit* illustrent les changements dans le traitement du dossier. Si le nombre d'articles reste élevé en 1998, la *Strip* soulève visiblement moins d'intérêt en 1999, l'attention s'étant déplacée notamment vers le marché By d'Ottawa et vers Gatineau qui ont été les lieux d'actes violents isolés dont on n'a pas hésité à faire le rapprochement avec ceux qu'avaient connus la

promenade du Portage quelques années plus tôt⁷, si bien que celle-ci ne fait plus la une que trois fois en deux ans. De nombreux éditoriaux, souvent accompagnés de commentaires recueillis auprès de divers acteurs dans le dossier, lui sont toutefois toujours consacrés, surtout en 1998, où *Le Droit* participe activement au débat public relatif au renouveau de la Promenade. La criminalité, qui avait reçu moins d'attention depuis quelques années, refait certes surface en 1999 à la faveur du retour sur certains événements passés, mais elle n'est plus une fontaine à nouvelles. Ce sont bien davantage les mesures prises par le Conseil municipal pour accélérer le changement de vocation qui défraient la chronique. Mais la *Strip* n'étant plus ce qu'elle était, le journal se détache visiblement du dossier. Le conseiller Bonhomme (interrogé par notre équipe en 1998) semble pour l'instant avoir gagné son pari : « J'ai toujours dit que j'aurai fini mon travail quand les médias ne seront plus là. »

3. Des enjeux politiques au rôle politique de la représentation

Il faut concevoir le discours comme une violence que nous faisons aux choses, en tout cas comme une pratique que nous leur imposons (FOUCAULT).

D'aucuns seraient prêts à affirmer que la chronique médiatique des événements reliés à la promenade du Portage accompagne l'histoire « réelle » de Hull, comme le reflet accompagne la réalité. En fait, pour le commun des mortels, il s'agit d'une seule et même chose. Nombreux sont ceux qui, dans les médias eux-mêmes, défendront haut et fort que les journaux relatent des « faits » et que dans la mesure où ces faits sont établis de façon empirique, toute remise en question du rôle politique ou idéologique des médias est inopportune. « Ce sont les gens qui font l'événement, pas les journalistes » (*Le Droit*, 14 mai 1999, p18). Sans reprendre la critique – trop facile – de cette myopie, il faut tout de même lever une ambiguïté. Il est commun pour les praticiens des sciences sociales de parler de la construction médiatique de l'événement (par exemple, EL YAMANI, 1997), expression qui fait se cambrer les représentants des médias, car le mot « construction » est entendu dans le sens tendancieux de « fabrication ». De là viendra la sempiternelle insistance sur l'existence des faits rapportés dans leurs chroniques. Or, la mise en lumière du caractère construit de la nouvelle évoque plutôt les différentes fonctions de tri, de sélection, de hiérarchisation, mais aussi de cadrage (ou *frame*, selon la métaphore de Goffman), le langage utilisé qui s'appuie sur la culture populaire du lectorat, et la faveur accordée aux sources officielles dans la représentation médiatique d'un

7. Sylvain BOIVIN (1999) a consacré, sous la direction de Marc Brosseau, un mémoire de baccalauréat à la question du déplacement des fêtards après l'harmonisation des heures d'ouverture de Hull avec celles d'Ottawa. Son étude révèle que *Le Droit* a assidûment traité des déboires dont ont hérité temporairement le marché By et Gatineau et qui ont fait craindre au déplacement du problème urbain. Pour diverses raisons évoquées par Marc BROUSSEAU et André CELLARD (à paraître), celui-ci ne s'est cependant jamais matérialisé.

événement qui, manifestement, ne le serait pas sans ce processus de construction (TUCHMAN, 1978 ; MARTIN, 1991).

Ainsi, sans être proprement fausse ni fabriquée, l'histoire récente du centre-ville de Hull consignée dans les pages du *Droit* n'en demeure pas moins construite. Les étapes successives de cette reconstruction narrative montrent bien à quel point la neutralité axiologique des médias est un idéal qui résiste mal à l'examen. L'intérêt et l'assiduité avec lesquels les événements ont été relatés témoignent du fait que *Le Droit* et ses journalistes ont été convaincus du caractère socialement urgent du dossier. De la chronique qui accumule les « faits » divers (discours descriptif, constatif) à un récit qui incite l'action politique, ou en tout cas qui la rend nécessaire (discours performatif), les enjeux politiques de la représentation médiatique deviennent manifestes. Or, l'analyse ne peut pas révéler *directement* le rôle qu'aurait pu jouer *Le Droit*, dans une relation de cause à effet linéaire. Lorsque le rôle politique des médias a été mis en question dans le dossier de la Promenade, les différents acteurs l'ont compris différemment.

Un ensemble d'entrevues semi-dirigées, menées à l'été 1998, avec une vingtaine d'intervenants dans le dossier (politiciens actuels et passés, fonctionnaires municipaux, tenanciers et autres commerçants, représentants des médias), en témoigne. Ces entrevues ont porté sur la genèse des tensions observées sur la promenade du Portage, les facteurs qui les ont alimentées au cours de la période qui nous intéresse, les réactions qu'elles ont engendrées auprès des différents groupes d'acteurs et dans les médias ainsi que sur les solutions qu'ils ont proposées pour les régler. Leur analyse illustre en effet que plusieurs ordres de compréhension du « problème » cohabitent, et dans certains cas, chez les mêmes individus.

a) *Représentation et comportements violents*

Pour certains, il est clair que les médias jouent un rôle politique. La question qui se pose alors est de savoir si la couverture médiatique a encouragé ou contribué au climat de violence sur la Promenade. Certains l'ont suggéré : tenanciers ou restaurateurs dont les intérêts étaient directement reliés à l'achalandage nocturne de la Promenade, certains politiciens, mais aussi des acteurs des médias eux-mêmes :

Il est possible et même probable que par sa couverture soutenue du dossier de la Promenade, *Le Droit* ait contribué à attirer une clientèle indésirable, en mal d'émotions fortes, ainsi qu'à y mousser les revenus des tenanciers. (*Le Droit*, 19 mai 1999, p. 17.)⁸

8. Interviewé par notre équipe en 1998 au sujet du rôle des médias dans le dossier, l'ancien maire de Hull, Michel Légère, affirmait : « Je pense que le climat, l'attitude, la perception de violence entraînent et amènent davantage de gens qui adhèrent à cette philosophie, à ce principe-là. »

Selon certains tenanciers et commerçants mais surtout selon des policiers « sur le terrain » (LESSARD, 1999), la presse écrite serait moins à blâmer pour l'accélération de la violence sur la Promenade que la presse télévisuelle (CHOT), cette dernière mettant de l'huile sur le feu par la simple présence de ses caméras. En fait, bien qu'il soit facile de comprendre en quoi la diffusion d'une image du centre-ville comme le lieu de tous les excès puisse contribuer à entretenir de telles pratiques sur la Promenade, il est plus difficile d'établir un rapport direct de façon empirique⁹. D'ailleurs, ce n'est pas la thèse que nous cherchons à défendre ici.

b) *Représentation de la violence et action politique*

Au deuxième degré, ce rôle ne s'attache pas tant au rapport entre représentations médiatiques et pratiques sur les lieux, mais à leur rapport avec le processus politique comme tel¹⁰. En fait, il a été suggéré que l'image négative produite par la couverture médiatique a contribué à l'émergence du problème sur le plan politique :

« Non seulement cette couverture touchait les gens de Hull (de la région) mais aussi portait atteinte à l'image projetée par la ville de Hull à l'extérieur de ses frontières et notamment au niveau national et international ». (Yves Ducharme, Maire de Hull depuis 1992, interrogé par notre équipe en 1998.)

« Ils (les médias) ont montré ce qu'il y avait à faire, c'est peut-être ça qui nous a fait agir plus vite ». (M. Fernand Nadon, conseiller municipal de 1972 à 1991 et vice-président du Comité exécutif de 1986 à 1991, interrogé par notre équipe en 1998.)

Ainsi, la réaction politique aux activités nocturnes serait-elle autant une réaction aux « réalités sociales » sur le terrain qu'une réaction à l'image que ces réalités, transformées en « événements », ont nourrie par l'entremise des médias : la représentation incite les politiciens à changer les réalités... et les représentations de demain. S'il est possible d'associer l'émergence du problème à sa construction médiatique, plusieurs soutiendront aussi que les médias, et *Le Droit* en particulier, ont contribué au dénouement de l'intrigue. Certains policiers et commerçants

9. En revanche, il ne faut pas croire, comme on a pu l'écrire, que ce rapport n'existe pas du simple fait que ce ne sont pas les lecteurs du journal *Le Droit* qui ont été les principaux auteurs des actes déplorables sur la Promenade, ces derniers étant plutôt de jeunes anglophones de l'Ontario. L'effet des médias sur les comportements, nécessairement diffus et indirect, demeure une question fort problématique. Voir, par exemple, MEYROWITZ (1985).

10. Nos collègues Fran KLODAWSKY, Susan FARELL et Tim AUBRY (2002) se sont intéressés au même rapport entre la construction médiatique d'un problème et son traitement politique, en juxtaposant une analyse du contenu du quotidien *The Ottawa Citizen* portant sur les sans-abri au cours des années 1994-1997 et une analyse du discours tenu par les instances municipales et les organismes sans but lucratif de la région sur la question pendant la même période. Ils arrivent à une conclusion similaire à la nôtre quant aux interrelations étroites entre ce que disent les uns et les autres d'un même « problème ».

soutiennent qu'en exagérant la violence, la représentation médiatique a permis à la ville d'adopter la ligne dure en la rendant nécessaire et légitime. Plus spécifiquement, un tenancier maintient qu'en proposant une telle image de la ville, les médias ont rendu difficiles les solutions de compromis. D'autres enfin, principalement des journalistes ou des politiciens, défendront cette thèse en affirmant que les médias ont rendu publics les problèmes de la Promenade (sans nécessairement les grossir), et chemin faisant il ont « assisté » le gouvernement municipal dans son action de nettoyage :

Les médias n'ont jamais amplifié les problèmes de la promenade du Portage, affirme le conseiller Claude Bonhomme. Il n'ont fait que jouer leur rôle en amenant la population à prendre conscience d'un problème. (*Le Droit*, 13 mai 1999, p. 12.)

Si *Le Droit* avait minimisé la gravité d'une plaie aussi suppurante que celle dont Hull a souffert pendant nombre d'années, il se serait fait accuser de manquer de conscience sociale, de ne pas remplir son rôle de phare dans l'information régionale. (*Le Droit*, 14 mai 1999, p. 18.)

Amplifiée ou non, la représentation de la violence urbaine à Hull a servi des intérêts politiques. Or, selon la conception que l'on se fait du rôle des médias dans le processus démocratique – logique citoyenne ou logique marchande, le jugement que l'on porte sur la présumée exagération de la violence est différent. Dans le cadre d'une lecture « critique » prêtant au journaliste le statut « d'acteur » dans l'espace public, il faudrait faire un procès d'intention au journal *Le Droit*, car celui-ci aurait *intentionnellement* amplifié la représentation de la violence et des événements reliés au « désordre » dans le but, non avoué, de presser les politiciens à agir ou tout au moins d'accélérer le processus de réforme urbaine. En revanche, il est plus aisé, selon cette même logique citoyenne, de dire que ces journalistes, convaincus du caractère socialement intolérable de la « situation », ont décidé de prêter une attention soutenue à ces incidents, ce qui aura pour effet de concentrer les regards du publics – politiciens, citoyens et commerçants confondus – sur le « problème »¹¹. Le nombre d'articles portant sur les moindres péripéties de la Promenade, et partant ceux publiés en première page ou en page éditoriale, en témoignent éloquemment. À ce titre, les médias pourront dire, et ils l'ont fait, que c'est sous la pression des résidents du quartier, exaspérés par le tapage nocturne, qu'ils ont décidé d'attacher une importance grandissante au dossier. Ce faisant, il faudra bien reconnaître que cette couverture sans relâche a eu pour effet, souhaité ou non, de

11. Un des journalistes du journal *Le Droit* interrogé par notre équipe en 1998 s'exprime ainsi : « J'imagine qu'il y avait sans doute une directive, une orientation à donner au niveau de la couverture de l'éditorial. On la sentait, dans les éditoriaux de Maltais, de Gaboury. Je pense que l'orientation, c'était dans le sens d'essayer d'inciter les autorités municipales à voir à ce qu'on remédie à la situation le plus vite possible. C'était un appui presque inconditionnel à Claude Bonhomme. Il a toujours eu l'appui de l'équipe éditoriale. [...] La ligne de conduite, c'était d'appuyer les autorités municipales dans à peu près toutes les demandes qu'elles faisaient, tant à la Régie qu'aux commerçants et à la population. »

forger une image de la Promenade comme un véritable « zoo » où la sécurité de tous est menacée par une « faune nocturne » incontrôlable...

Or, lorsqu'on considère l'importance des thèmes reliés au « crime » dans la couverture du journal, il est facile de comprendre pourquoi plusieurs y ont vu une exagération. En effet, bon an mal an, entre 1980 et 2000, près de 70 % des articles portant sur la Promenade comme telle traitent d'affaires « criminelles ». De plus, près de 25 % des articles font référence à des « crimes » violents (agressions, voies de fait, meurtres, etc.) alors qu'ils représentent moins de 1 % des infractions comptabilisées dans les « taux de criminalité »¹². Il est difficile de ne pas voir à l'œuvre ici les contraintes de la logique marchande qui définissent les contours de ce que l'on appelle la *newsworthiness*. La fascination des médias pour la chose criminelle n'est pas exclusive au journal *Le Droit*, l'information-spectacle, pour reprendre une expression de MARTIN (1991), étant devenue le type d'information privilégié par les médias. Mais dans le cas qui nous intéresse, elle a contribué à faire de la Promenade un lieu non seulement criminalisé mais *criminogène*, un peu comme les journaux de Montréal ont transformé le quartier Côte-des-Neiges en Bronx montréalais (EL YAMANI, 1997). À lire *Le Droit*, on aurait cru que Hull la nuit devenait un lieu extrêmement dangereux, image qui n'a jamais tout à fait collé à la réalité, même selon la maire Ducharme qui a pourtant participé au « nettoyage » de la Promenade :

Il était de connaissance publique qu'à Hull c'était « tough », que Hull c'est dangereux, Hull c'est violent. [...] Moi je considère qu'un endroit est violent lorsqu'on peut être attaqué gratuitement [...] Alors qu'à Hull on peut presque dormir sur la rue (Interview réalisé par notre équipe, 1998).

Plusieurs policiers qui étaient « sur le terrain » tiennent des propos analogues :

[...] un « chien écrasé », ça pouvait ressembler à une bagarre, à ce que souvent les journalistes se plaisaient à appeler une émeute alors que c'était plus un regroupement de gens qui regardaient 7-8 personnes se battre... (Policier interviewé par LESSARD, 1999, p. 94.)¹³

Dans la logique marchande, la Promenade avait aussi quelque chose de profondément commode : une source inépuisable de nouvelles croustillantes à publier à la une. Aussi, puisque la Promenade avait désormais acquis la réputation

12. En effet, sur les 6 633 « crimes » répertoriés par le Service de police de Hull en 1992, seulement 57 sont des crimes violents, soit moins de 1 %. Voir Service de police de Hull, *Rapport annuel*, 1992.

13. À titre anecdotique, il n'est pas inutile de signaler que lorsque nous avons demandé, au milieu des années 1990, à des étudiants de premier cycle de faire du travail de terrain sur la promenade du Portage, à différentes heures du jour pour constater la variation des clientèles et des pratiques, des parents inquiets ont appelé pour nous dire : « Ne lisez-vous donc pas les journaux ! Quel type de professeur êtes-vous pour demander à vos étudiants de fréquenter des lieux aussi dangereux ? »

de lieu crimino-gène, le simple fait qu'un incident s'y était produit contenait une explication en germe : « cela s'est produit *sur* la Promenade ». En fait, même certains policiers de Hull sont d'accord pour affirmer qu'un incident se produisant sur la Promenade était plus médiatique que s'il se produisait ailleurs¹⁴. À la fin des années 1980, peu après qu'il fut devenu un tabloïd, *Le Droit* a connu ce que certains ont nommé une « crise aiguë de jaunisme » en référence à une attitude complaisante à l'égard du sensationnalisme, mais aussi d'une pratique selon laquelle, en l'absence de *scoop* digne de mention, on pouvait toujours aller sur la Promenade pour en trouver un...

La logique citoyenne tend à poser les médias – et leurs intervenants – comme des phares de l'opinion publique, qui éclairent, de haut et sans contraintes, les affaires de la cité. Cette logique néglige à la fois les contraintes du marché sur le contenu des médias, les jeux de pouvoirs plus ou moins subtils qui affectent le travail journalistique au quotidien et les effets non prévus de la représentation. En revanche, la logique marchande, prise aussi au premier degré, tend à les transformer en simples agents, un peu inconscients, de la domination sociale, bref, « comme les habitants d'une caverne obscure animés par des chaînes de causalité qui leur échappent » (LEMIEUX, 2001, p. 223). L'examen de ce cas montre bien que l'option la plus réaliste réside probablement quelque part à mi-chemin : « acteurs contraints », contraints par les prescriptions du marché mais aussi par les pressions d'un champ de pouvoir local à l'intérieur duquel les journalistes doivent assurer leur position parmi les politiciens, les forces de l'ordre, les tenanciers et commerçants (les clients, sujet collectif anonyme n'ayant de pouvoir que celui de sa présence). Dans ce cadre, il est facile de comprendre, comme d'autres l'ont montré, que les journalistes ont tendance – et le mot est faible – à favoriser les sources officielles (service de police, autorités municipales).

c) *Statut hégémonique du récit urbain et efficacité symbolique*

Un troisième ordre d'idées, plus fluide mais tout aussi prégnant, concerne le statut que peut acquérir, avec le temps et à force d'être répétée par une institution locale bien établie, l'image médiatique de la ville. La représentation du centre-ville comme étant non seulement lieu de tapage, de petits et grands méfaits, mais bien « crimino-gène », est devenue dominante. Les vues divergentes et ceux qui les partagent ont été progressivement écartés ou disqualifiés. Il est important de

14. Un gars qui mange un claque sur la gueule et qui est victime de voie de fait au coin Freeman / St-Joseph, tu ne verras pas ça, à moins que ce soit quelque chose de vraiment spécial, tu ne verras pas ça à la télévision aux nouvelles de six heures. Par contre, un gars qui mange une claque sur la gueule au coin Laval / du Portage, parce que ça s'est passé sur la rue du Portage, là ils vont en parler (Policier de Hull affecté à la promenade du Portage, cité dans LESSARD, 1999, p. 82).

considérer cette dimension du rôle politique du journal *Le Droit* dans le dossier. En devenant hégémoniques, les représentations de la Promenade produites par *Le Droit* ont acquis un statut idéologique. En mettant en relation les discours publics et les différentes interprétations des événements, elles ont créé un ensemble de significations au service du pouvoir, le symbolique devenant par ce biais politique – pour reprendre la formulation de THOMPSON (1990, p. 7), selon laquelle « Ideology, broadly speaking, is meaning in the service of power ».

En phase avec les développements récents de la géographie culturelle, notre recherche a mis en lumière l'évolution du traitement du dossier dans *Le Droit* du constatif (descriptif) au performatif, c'est-à-dire un usage du discours qui contribue à faire en sorte que des choses se produisent¹⁵. Or, pour que ce discours soit plus ou moins efficace dans la mobilisation de ces significations vers un but déterminé (la fermeture de la *Strip*), il faut que l'institution qui le tient soit dotée d'une autorité et d'une légitimité reconnues socialement. Bien qu'il soit difficile de mesurer cette efficacité idéologique de façon empirique, il est clair que *Le Droit* possède à la fois légitimité et autorité sur la scène régionale. Seul quotidien francophone, il jouit d'un monopole relatif au sein du champ médiatique régional.

La fonction idéologique du discours se comprend souvent en termes de persuasion. Mitchell remarque à ce titre que :

Various forms of ideological persuasion are evident in the articles, including attempts to *universalize* the values and interests of those represented in the articles as common to all, the effort to *rationalize* these interests as logically consistent, and the attempt to *naturalize* the beliefs as self-evident, part of the « common sense » of the society (MITCHELL, 1996, p. 488).

Ce sont là des stratégies discursives que le Conseil municipal lui-même a mobilisées pour mettre sa politique de « Tolérance zéro » en branle et pour obtenir la permission du gouvernement québécois d'harmoniser les heures de fermeture des bars avec Ottawa afin d'achever son « nettoyage ». Le raisonnement proposé, qu'on pourrait résumer de la façon suivante, le démontre bien : tout le monde s'entend pour dire que la situation est devenue intolérable et que les choses doivent changer (universalisation), et tout le monde sait (naturalisation) qu'il s'agit de la seule option logique ou raisonnable (rationalisation). En recourant à cette logique argumentative, en la faisant sienne, *Le Droit* a de toute évidence fortement appuyé les efforts du Conseil. Sa fonction légitimante est en effet on ne peut plus claire. N'aurait-il pas joué cependant un rôle plus important encore ? Se serait-il posé comme leader ? Il est évidemment difficile de l'affirmer. Si plusieurs éléments

15. Notre analyse se rapproche ainsi à certains égards de celle que propose MITCHELL (1996) à propos du contenu idéologique d'une chronique publiée dans *The Vancouver Sun* sur le futur de Vancouver.

s'additionnent pour nourrir cette thèse, leur somme ne nous permet pas de conclure de façon définitive.

Pour prêter au quotidien *Le Droit* un rôle de *leader*, il faut d'abord faire la démonstration de sa relative autonomie dans le « champ » des pouvoirs régionaux. Or, s'il existe selon Bourdieu « une spécificité remarquable du champ journalistique, une spécificité qui, en définitive, fait toute sa différence, c'est bien sa très faible autonomie » (LEMIEUX, 2001, p. 211). Il s'agit pour lui d'un champ qui, comparativement au champ culturel par exemple, opposerait le moins de résistance au « pôle commercial » et, dans le cas qui nous occupe ici, au « pôle politique ». S'il est vrai qu'à bien des égards, *Le Droit* s'est fait l'allié des positions du gouvernement municipal en appuyant l'essentiel de ses initiatives et en recourant de façon privilégiée à ses intervenants comme sources d'information, il est tout aussi vrai qu'à divers moments, pour certains particulièrement déterminants, il a fait preuve d'une autonomie relative. Nous avons montré comment la représentation médiatique des affaires liées à la Promenade a contribué à faire entrer le dossier dans le débat public, puis politique. Nous avons aussi vu comment *Le Droit* s'est fait l'apôtre de la ligne dure, même avant 1991 (année de la mise en branle de l'opération « Tolérance zéro »). En 1993, *Le Droit* s'est inscrit en faux par rapport aux décisions du Conseil municipal et du maire Ducharme en désavouant leur volonté de mettre un bémol sur les mesures proposées par le Comité du renouveau de la promenade du Portage, présidé par Claude Bonhomme, qui démissionne alors de ses fonctions. Usant de toutes les armes de la rhétorique, faisant appel à la sensibilité populaire et disqualifiant les positions divergentes, un editorialiste écrira, pour inciter les politiciens à reprendre la ligne dure :

Veulent-ils oui ou non, redonner aux Hullois un centre-ville dont on les a dépossédés ? A quoi rime ce louvoiement ? Malgré les faits, les chiffres, la violence et la pagaille qui règnent la nuit sur la promenade du Portage, des élus croient naïvement que la situation va s'améliorer, alors qu'ils sont assis sur une bombe à retardement.

Le lobby des tenanciers a bien travaillé. Plutôt que de poursuivre la tâche avec un conseil divisé, pusillanime et manifestement inepte (*sic*) à se donner des priorités, Claude Bonhomme tire sa révérence. [...] Des élus évoqueront des questions d'argent pour justifier leur refus à mettre en œuvre le programme conçu par l'équipe de M. Bonhomme. Quel cas font-ils de la paix sociale, de la sécurité de la population hulloise, de la souillure qui salit la ville de Hull et entrave son progrès économique ?

Pour qui travaillent certains conseillers ? Les intérêts d'une trentaine de tenanciers ou de ceux de milliers d'habitants du secteur ? Nul ne peut servir deux maîtres.

Compte tenu des résultats probants obtenus par le conseiller Bonhomme qui a travaillé, souvent au détriment de sa santé, à civiliser tout un secteur de la ville, la pression de l'opinion publique doit l'inciter à reconsidérer sa démission. Mais pour cela il faut, au préalable, que ces conseillers admettent s'être trompés en faisant amende honorable : sans volonté claire de la part du conseil, M. Bonhomme ne pourra rien faire. En ne faisant rien pour le retenir, le conseil risque de s'enfoncer dans ses contradictions. Pour éviter la zizanie, il faut de la droiture. Au capitaine du navire, le maire Yves Ducharme d'y voir ! (*Le Droit*, 6 mai 1993, p. 18.)

Quelques jours plus tard, certains événements violents médiatisés à l'appui, le Conseil et le maire reviendront partiellement sur leurs positions, le conseiller Bonhomme réintégrera le Comité (sans le présider), et la campagne de moralisation reprendra son cours. *Le Droit* réitère sa position, non plus en page éditoriale cette fois, mais bien dans un « article » intitulé « Le nettoyage de la promenade du Portage. Le maire Ducharme rassure la population » (*Le Droit*, 11 mai 1993, p. 4). On y évoque le fait que le maire ait été « ouvertement contesté » (par divers conseillers et intervenants, bien sûr, mais aussi par *Le Droit* lui-même...), on écrit qu'il est « ironique » que le maire prenne désormais la direction d'un comité dont il n'a pas appuyé les recommandations, et on ne manque pas de souligner qu'il s'agit d'une « apparente volte-face » de sa part. Cet épisode illustre bien l'intention idéologique et politique du journal et, indirectement, son efficacité sur la scène locale. L'appui du quotidien *Le Droit* aux diverses mesures déployées par la ville pour « civiliser » le centre-ville et aux initiatives du conseiller Bonhomme demeurera à peu près inconditionnel jusqu'aux lendemains de l'harmonisation des heures de fermeture avec Ottawa en 1997, lorsqu'il désapprouvera (autre manifestation de son autonomie relative) les moyens mis en œuvre, comme les stratagèmes immobiliers, pour en finir avec les quelques derniers bars à « problèmes ». En ce qui a trait à la campagne de moralisation et à la recherche d'une nouvelle vocation pour le centre-ville, le discours du *Droit* aura ainsi été très constant.

Une autre façon de lire la charge idéologique du discours du journal au sujet de la promenade du Portage réside dans l'ensemble des métaphores mobilisées pour évoquer ce qui s'y déroulait. L'usage abusif du mot « émeute » dans un titre alors qu'il pouvait s'agir (comme le texte le signalait plus tard) d'une bagarre impliquant une dizaine de personnes, trahit l'usage idéologique du terme et une volonté d'inquiéter. Or, le langage utilisé a aussi fait référence à deux registres paradigmatiques distincts mais complémentaires servant des fonctions à la fois choquantes (moralisme citoyen) et tape-à-l'œil (sensationalisme marchand) : le registre animalier et le registre guerrier. Le premier a souvent servi à désigner la promenade du Portage et ses « occupants » (« faune nocturne », un « zoo la nuit », ayant besoin d'un « remède de cheval », etc.), le second servant à qualifier les initiatives du Conseil municipal ou les actions des forces de l'ordre (« état d'urgence », « guérilla judiciaire », « feu aux poudres », « levée des boucliers », « Hull est devenu le Cuba de Batista », etc.)¹⁶. Le mythe du centre-ville violent et incontrôlé serait aussi solide à Hull que dans d'autres villes nord-américaines.

4. *Le droit : acteur structuré et agent structurant*

Il est clair que *Le Droit* a participé au débat sur les usages de la promenade du Portage. Le nombre imposant d'articles, de grands titres à la une, de prises de

16. Voir la section de la thèse que consacre Dugas à la question, qu'il intitule : « Images and metaphors : chaotic zoo and sanitary soldiers » (DUGAS, 1999, p. 146-150).

positions résolues en page éditoriale, constitue en soi un argument qui saurait en convaincre plusieurs. L'analyse de son contenu formel, la mise en lumière des positions spécifiques qu'il a adoptées à travers le temps et l'identification de la charge idéologique de son discours sont tout aussi révélatrices de son engagement dans le dossier. Sa position privilégiée au sein du champ médiatique régional lui confère à la fois autorité et légitimité, lui ayant permis d'influer sur le dénouement du dossier de la promenade du Portage.

Notre reconstitution de cette affaire montre toutefois qu'il est difficile de souscrire aux thèses généralement avancées sur le rôle politique des médias, qui en font soit des acteurs politiques sinon neutres, tout au moins libres, soit des agents aliénés des pouvoirs politiques. S'il peut être tentant, de considérer *Le Droit* comme un simple agent du pouvoir politique, il faut reconnaître qu'en tant qu'agent, son discours a joué un rôle structurant au plan politique en légitimant les initiatives du Conseil municipal et en validant son choix final d'adopter la ligne dure. Notre recherche a montré en effet que *Le Droit* s'est posé comme un instigateur, un promoteur idéologique, rôle que son autonomie relative au sein du champ médiatique – aidé en cela par son statut d'unique quotidien francophone – lui a permis de jouer plus librement. Ainsi, il a été un véritable acteur. Mais, structuré par les rapports de pouvoir locaux et les tentations de la logique marchande, il n'a pu agir sans contrainte. *Le Droit*, acteur structuré et agent structurant dans le dossier de la promenade du Portage : c'est en situant le rôle du journal le long de ce continuum conceptuel, et non sur un de ces pôles, que le rôle politique du journal est le mieux compris.

Ainsi *Le Droit* a été un véritable acteur dans l'aménagement du centre-ville de Hull, dont il a contribué à la revitalisation récente. Notre objectif n'était certes pas de nous prononcer sur le bien-fondé de ce rôle ou encore sur les options qu'il a appuyées, voire privilégiées. Même si d'autres voies concernant les usages de la Promenade auraient pu être explorées, l'unanimité en matière de vocation et d'aménagement urbains ayant toujours quelque chose de suspect, les changements survenus au centre-ville de Hull n'ont pas à faire l'objet ici d'une évaluation normative. D'autant plus que la plupart se réjouissent d'ailleurs d'un retour au calme et de l'apparition progressive de commerces et d'activités économiques plus diversifiés et moins turbulents au centre-ville.

Anne GILBERT

Département de géographie / CIRCEM,
Université d'Ottawa.

Marc BROSSEAU

Département de géographie,
Université d'Ottawa.

BIBLIOGRAPHIE

BOIVIN, Sylvain

- 1999 *Où sont passés les fêtards ?*, Sainte-Foy, Université Laval. (Mémoire de baccalauréat non publié, Département de géographie.)

BOURDIEU, Pierre

- 1994 « L'emprise du journalisme », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 101-102 : 3-9.
1996 *Sur la télévision*, Paris, Liber.

BRETON, Philippe et Serge PROULX

- 1993 *L'explosion de la communication*, Paris et Montréal, La Découverte et Boréal.

BROSSEAU, Marc et André CELLARD

- 2000 « Dualité culturelle et consommation publique d'alcool à Hull », dans : Jean-Pierre AUGUSTIN et Claude SORBETS, *Sites publics lieux communs. Aperçus sur l'aménagement des places et des parcs au Québec*, Talence, Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, 211-224.

(à paraître) « Un siècle de boires et de déboires. Hull aux prises avec son histoire et sa géographie », *Les Cahiers de géographie du Québec*.

BROSSEAU, Marc et Anne GILBERT

- 1996 « Problématique pour un lieu frontalier : le cas de Hull, Québec », *Géographie et Cultures*, 17 : 75-90.

BURGESS, Jacqueline, et John R. GOLD

- 1985 *Geography. The Media & Popular Culture*, New York, St. Martin's Press.

CELLARD, André

- 1992 « Le Petit Chicago. La "criminalité" à Hull depuis le début du XX^e siècle », *Revue de l'histoire de l'Amérique française*, 45, 4 : 519-543.

CHOMSKY, Noam et Robert W. MCCHESENEY

- 2000 *Propagande, médias et démocratie*, Montréal, Écosociété.

CLAUWERT, Jules

- 1999 « En éclairant l'actualité : aider à "vivre ensemble" », *Les Cahiers du journalisme*, 6 : 24-30.

DERVILLE, Grégory

- 1999 « Le journaliste et ses contraintes », *Les Cahiers du journalisme*, 6 : 152-177.

DUGAS, Richard

- 1999 *Who Framed the Strip ? A Cross-Cultural Comparison of the Newspaper Coverage of la Promenade du Portage in Hull, 1980-1995*, Ottawa, Université d'Ottawa. (Thèse de maîtrise non publiée, Département de géographie.)

EL YAMANI, Myriame

- 1997 « La construction médiatique du "Bronx" de Montréal », dans : Deirde MEINTEL *et al.*, *Le quartier Côte-des-Neiges à Montréal. Les interfaces de la pluriethnicité*, Paris et Montréal, L'Harmattan, 29-52.

ERICSON, Richard V., Patricia M. BARANEK et Janet B.L. CHAN

- 1989 *Negotiating Control. A Study of News Sources*, Toronto-Buffalo-London, University of Toronto Press.

GINGRAS, Anne-Marie

- 1999 *Médias et démocratie. Le grand malentendu*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université du Québec.

GRAS, Pierre

- 1998 *Médias et citoyens dans la ville*, Paris, L'Harmattan.

KLODAWSKI, Fran, Susan FARRELL et Tim AUBRY

- 2002 « Images of homelessness in Ottawa : Implications for local politics », *Le Géographe canadien*, 46, 2 : 126-143.

LEMIEUX, Cyril

- 2001 « Une critique sans raison ? L'approche bourdieusienne des médias et ses limites », dans : B. LAHIRE, *Le travail sociologique de Pierre Bourdieu. Dettes et critiques*, Paris, La Découverte, 205-229.

LESSARD, Stéphane

- 1999 *Police et mass-médias : Une étude de la re-construction des événements, le cas de la promenade du Portage de la ville de Hull (Québec)*, Ottawa, Université d'Ottawa. (Thèse de maîtrise non publiée, Département de criminologie.)

MANDER, Mary S.

- 1999 *Framing Fiction. Media and Social Conflict*, Chicago, University of Illinois Press.

MARTIN, Deborah G.

- 2000 « Constructing place : Cultural hegemonies and media images of an inner-city neighborhood », *Urban geography*, 21, 5 : 380-405.

MARTIN, Michèle

- 1991 *Communication et médias de masse. Culture, domination et opposition*, Sillery et Sainte-Foy, Les Presses de l'Université du Québec et Télé-Université.

MEYROWITZ, Joshua

- 1985 *No Sense of Place. The Impact of Media on Social Behavior*, Oxford University Press.

MITCHELL, Katharyne

- 1996 « Visions of Vancouver : Ideology, democracy, and the future of urban development », *Urban geography*, 17, 6 : 478-501.

NIHMEY, John

1999 *Feu d'artifice ou pétard mouillé. La saga Minnie Sutherland*, Hull, Vents d'Ouest.

PARISI, Peter et Briavel HOLCOMB

1994 « Symbolizing place. Journalistic narratives of the city », *Urban geography*, 15, 4 : 376-394.

ROUBIEU, Olivier

1994 « Le journalisme et le pouvoir local », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 101-102 : 85-87.

SÉNÉCAL, Michel

1995 *L'espace médiatique*, Montréal, Liber.

THOMPSON, John Brookchire

1990 *Ideology and Modern Culture*, Stanford, Stanford University Press.

TUCHMAN, Gaye

1978 *Making News. A Study in the Construction of Reality*, New York et Londres, The Free Press.

Ville de Hull

1986 *Rapport du groupe de travail sur la situation des débits de boisson à Hull*, Rapport Tassé.

1992 *Rapport d'étape du comité du renouveau de la promenade du Portage*, Rapport Bonhomme.

1993 *Pouce par pouce – Pied par pied. Deuxième rapport d'étape du comité du renouveau de la promenade du Portage*.

WATINE, Thierry

1999 « Bourdieu et les médias : des lois du champ et de l'habitus comme présomptions du conservatisme des journalistes », *Les Cahiers du journalisme*, 6 : 126-151.

WOLTON, Dominique

1997 *Penser la communication*, Paris, Flammarion.